

**N° : DP 20/479**

## **DECISION DU PRESIDENT**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE( S.E.A.M ) AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'ACQUISITION DE PARTITIONS AU BENEFICE DU CONSERVATOIRE TPM**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**VU** l'arrêté ministériel renouvelant le classement du Conservatoire Toulon Provence Méditerranée dans la catégorie des Conservatoires à Rayonnement Régionaux (C.R.R.) en date du 24 novembre 2016,

**CONSIDERANT** le rôle important qu'assure la médiathèque du Conservatoire en proposant une large documentation constituée de partitions, d'ouvrages spécialisés, de revues, de compact-disques et de vidéos, supports proposés au prêt et/ou à la consultation sur place,

**CONSIDERANT** la volonté de la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'enrichir et d'actualiser le fonds documentaire de la médiathèque, par de nouvelles acquisitions, réalisées chaque année dans le cadre d'un budget spécifique voté à cet effet,

**CONSIDERANT** les missions générales de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M., agréée par le Ministère de la Culture et de la Communication, et chargée de la perception et de la répartition des droits pour la reprographie de musique (photocopies de partitions musicales),

**CONSIDERANT** la volonté de la S.E.A.M. de soutenir des actions contribuant à l'achat de partitions par la mise en place d'une aide financière destinée aux écoles et conservatoires de musique afin de permettre aux élèves et aux enseignants un accès plus large aux œuvres musicales éditées,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la médiathèque du Conservatoire TPM de présenter un dossier de demande aux fins de bénéficier de ce programme d'aide à l'achat de partitions au titre de l'année scolaire 2020-2021,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**DE SOLLICITER** auprès de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M) une subvention de 5 000 € dans le cadre du programme d'aide à l'achat de partitions au titre de l'année scolaire 2020-2021, au bénéfice du Conservatoire TPM.

## **ARTICLE 2**

**DE SIGNER** tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande d'aide, auprès de la S.E.A.M.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **20 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

